

**Minute de Procès verbal de
L'Assemblée Générale Ordinaire
Du 07 mai 2014**

L'an deux mille quatorze et le mercredi 07 mai à 11 heures, les actionnaires de l'Union Internationale de Banques se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'**Hôtel Paris Concorde, Rue du Lac Turkana, Les Berges Du Lac Tunis**, suivant convocation parue au JORT N°46 du 17 avril 2014 et dans deux quotidiens paraissant à Tunis dont l'un en langue arabe (La Presse et Assabah du 22 avril 2014).

Une feuille de présence a été établie et signée par chaque actionnaire présent ou son représentant dûment mandaté.

Après avoir constaté que la présente Assemblée Générale Ordinaire avait été régulièrement convoquée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts, Monsieur le Président propose de procéder à la composition du bureau comme suit :

- Monsieur Alexandre Maymat, Président du Conseil d'Administration est désigné Président de l'Assemblée ;
- Mesdames Véronique De La Bachelerie et Ouided Bouchamaoui sont désignées comme scrutateurs ;
- Monsieur Mokhtar Ben Cheikh Ahmed est désigné secrétaire de la séance.

Le Président constate l'absence de réserves quant à cette composition et demandé que l'on en prenne acte.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, représentaient **69,603%** des droits de vote. Par conséquent, l'Assemblée atteignant le quorum fixé par la loi et les statuts, est déclarée régulièrement constituée et a pu délibérer valablement.

(L'AGO ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés détiennent **le tiers au moins des actions conférant à leur titulaire le droit au vote**).

Monsieur le Président met à la disposition des actionnaires présents ou représentés ainsi que des deux scrutateurs les documents suivants :

- 1- Copie de l'avis publié au JORT contenant la convocation de l'AGO.
- 2- Copie de l'avis de convocation publié dans 2 quotidiens dont l'un en langue arabe
- 3- La feuille de présence de l'Assemblée.
- 4- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires.
- 5- Le rapport d'activité de l'exercice 2013
- 6- Les états financiers individuels arrêtés au 31.12.2013 et les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2013.

- 7- *Les rapports général et spécial des CACs pour l'exercice 2013 et les rapports des CACs sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2013*
- 8- *Le projet de résolutions proposées à l'AGO.*
- 9- *Copie des contrats.*
- 10- *Copie des statuts de la banque.*
- 11- *Copie du code des sociétés commerciales.*
- 12- *Copie de la loi 2001/65 du 10.7.2001 relative aux établissements de crédit modifiée et complétée par la loi 18/2006 du 2.5.2006.*
- 13- *Copie de la loi 2005/96 du 18.10.2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.*

Monsieur le Président rappelle que les documents relatifs à cette assemblée avaient été mis à la disposition des actionnaires à l'entité Titres et Bourse de l'UIB sis Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac Tunis, dans les délais réglementaires et que cette Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant figurant sur les avis et les convocations à savoir :

1. *Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013.*
2. *Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013.*
3. *Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.*
4. *Approbaton des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013.*
5. *Approbaton des opérations et des conventions visées par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi N° 2001-65 relative aux établissements de crédits.*
6. *Quitus aux Administrateurs.*
7. *Affectation des résultats de l'exercice 2013.*
8. *Augmentation du nombre d'administrateurs en fonction.*
9. *Nomination de nouveaux administrateurs.*
10. *Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.*
11. *Pouvoirs.*

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur Kamel Néji, Directeur Général a présenté le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'UIB et les états financiers individuels pour l'exercice clos le 31/12/2013..

Monsieur Kamel Néji, a présenté, ensuite le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe UIB et les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2013.

Monsieur Mustapha Medhioub, commissaire aux comptes, aux noms des cabinets Finor et Ernst & Young, a donné lecture des rapports général et spécial.

Ensuite, Monsieur le Président reprend la parole et déclare la discussion ouverte.

1/ Les interventions des actionnaires et de leurs représentants,

2/ Les réponses de Messieurs Alexandre Maymat et Kamel Néji,

3/ La soumission au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice, telle que proposée par le Conseil d'Administration, comme suit :

- | | |
|---|----------------------|
| • Résultat net de l'exercice 2013 | 38 015 799,190 DT |
| • Résultats reportés de 2012 | - 61 851 928, 906 DT |
| • Modifications comptables affectant les résultats reportés | - 125 335 000,000 DT |
| • Résultats reportés de 2013 | - 149 171 129,716 DT |

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration décide de porter le nombre d'administrateurs en fonction de dix à douze (10 à 12)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateur :

- *Madame Ouided BOUCHAMAOU*
- *Monsieur Grégoire LEFEBVRE*

Les administrateurs ainsi nommés, exerceront leurs fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars, en une ou plusieurs émissions et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00 heures.

De tout ce que ci dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les membres du bureau.

UNION INTERNATIONALE DES BANQUES **Bilan après répartition des résultats**
suite approbation de l'AGO du 07 mai 2014
Arrêté au 31 Décembre 2013
(Unité : en milliers de Dinars)

	31/12/2013	31/12/2012 (Retraité en Proforma)	31/12/2012 (Publié)
ACTIF			
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	71 019	79 753	79 753
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	271 808	106 092*	104 710
AC 3- Créances sur la clientèle	3 151 486	2 929 855*	3 051 542
AC4-Portefeuille - titres commercial :	0	0	0
AC 5- Portefeuille d'investissement	46 031	50 475	50 475
AC 6- Valeurs immobilisées	43 418	44 534	44 534
AC 7- Autres actifs	38 470	36 585*	37 616
TOTAL ACTIF	3 622 232	3 247 294	3 368 630
PASSIF			
PA 1- Banque centrale et C.C.P	0	67 158	67 158
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	154 353	28 667*	28 896
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	2 956 445	2 690 893	2 690 451
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	332 662	338 431	338 431
PA 5- Autres passifs	117 437	98 964*	95 178
TOTAL PASSIF	3 560 897	3 224 113	3 220 114
CAPITAUX PROPRES			
CP 1- Capital	196 000	196 000	196 000
CP 2- Réserves	14 506	14 368	14 368
CP 5- Résultats reportés	(149 171)	(187 187)*	(88 450)
CP 6- Résultat de l'exercice	0	0	26 598
TOTAL CAPITAUX PROPRES	61 335	23 181	148 516
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	3 622 232	3 247 294	3 368 630

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

UNION INTERNATIONALE DES BANQUES

**EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUITE APROBATION DE L'AGO TENUE LE 07 MAI 2014 DE
RESULTAT DE L'EXERCICE 2013**

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Réserves à Régime Spécial	Résultats reportés	Modification comptable	Résultat net de l'exercice	Total
Capitaux propres avant répartitions des bénéfices	<i>196 000</i>	<i>4 760</i>	<i>9 457</i>	<i>289</i>	<i>(61 852)</i>	<i>(125 335)</i>	<i>38 016</i>	<i>61 335</i>
Affectation AGO du 07/05/2014					(87 319)	125 335	(38 016)	0
Capitaux propres après répartitions des bénéfices	196 000	4 760	9 457	289	(149 171)	0	0	61 335